

Tir Européen / Annonces importantes

info armes: directive CEE au 26.01.2017

lagaffe / il y a sept années

[info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Dans cette note d'information, vous trouverez les détails sur ce qui a été conclu pendant les "trilogues" (négociations triparties entre le Parlement, le Conseil et la Commission) :

[\[www.europarl.europa.eu\]](http://www.europarl.europa.eu)

Aperçu de la révision de la directive européenne sur les ...

[\[www.europarl.europa.eu\]](http://www.europarl.europa.eu)

Afin de renforcer les systèmes de neutralisation des armes à feu, la Commission européenne a introduit un nouveau règlement entré en vigueur en avril 2016.

Document communiqué en vertu de l'article 178, paragraphe 2, de la loi relative à l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de l'article 178, paragraphe 2, de la loi relative à l'accès à l'information.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.

lagaffe / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

[\[www.change.org\]](http://www.change.org)

a lire ! la chasse aux sorcières continue !

Document communiqué en vertu de l'article 178, paragraphe 2, de la loi relative à l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de l'article 178, paragraphe 2, de la loi relative à l'accès à l'information.

p.fichaux / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Heu ! sa raconte koi ?, comme d'hab acharnement sur notre couenne.

—
.

Lone Rider / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Traduction d'une seule phrase qui en dit loooong :

La plupart des députés appuient la proposition, car la Commission a déclaré que si le Parlement refuse d'approuver leur proposition, il refuse de protéger les personnes contre le terrorisme.

PS : comme si on se sentait protégé par l'UE....

Document communiqué en vertu de l'article 178, paragraphe 2, de la loi relative à l'accès à l'information.

Tir Européen / Annonces importantes

info armes: directive CEE au 26.01.2017

lagaffe / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

c'est du chantage !

l'UE ne protège rien , ni personne , ils en sont bien incapables
ils protègent uniquement leurs misérables carcasses et les gros sous a rafler !

Reçu de l'administration de la poste
N° de suivi : 123456789
Date de réception : 2017-01-26 10:15:00

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.

lagaffe / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

[\[firearms-united.com\]](#)

Reçu de l'administration de la poste
N° de suivi : 123456789
Date de réception : 2017-01-26 10:15:00

Louveteau / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

lagaffe écrivait:

> c'est du chantage !
>
> l'UE ne protège rien , ni personne , ils en sont
> bien incapables
> ils protègent uniquement leurs misérables
> carcasses et les gros sous a rafler !

Tant que l'exercice du pouvoir sera pyramidal, toute volonté démocratique sera voué à l'échec ,
comment veux tu que ce soit autrement , tant que le haut qui domine le bas , il ne peu y avoir de dénominateur
commun !

Lone Rider / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Sans compter qu'ils se croient au-dessus de tout : suffit de voir leur attitude à la commission Publ.fin !
Alors, quand on est à l'UE....

Reçu de l'administration de la poste
N° de suivi : 123456789
Date de réception : 2017-01-26 10:15:00

p.fichaux / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Ils se prennent pour les maitres de l'europe ses trous du luc.

-
-

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par p.fichaux.

wraith / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Salut à tous,

apparemment, ils ont abandonné la notion de "ressemblance à une arme automatique".

Par contre, ils limitent les chargeurs à max 10 coups pour les armes longues afin qu'elles restent en catégorie B.

Citation

"Les chargeurs, incluant les magasins, ne sont en soi par limités. Les armes à feu semi-automatiques à percussion centrale qui permettent de tirer plus de cartouches qu'un nombre prédéfini sans recharger entreront désormais dans la catégorie A seulement si le chargeur a une capacité qui dépasse celle introduite dans l'arme ou s'il fait partie de l'arme à feu

J'ai bon relire ceci, j'ai du mal à comprendre exactement ce qu'on entend par "si le chargeur a une capacité qui dépasse celle introduite dans l'arme..." ?

Quid des armes type AR vendue avec chargeur 30 coups ? Elles vont passer en catégorie A donc achat par tireur sportif mais rentrent-elles dans la liste des armes autorisées à l'achat avec la licence ?

Ou alors, elles seront vendues avec un chargeur 10 coups ?

carlos60 / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Chouette!! des semi-auto en mod. 9

Lepigeon / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

wraith écrivait:

-
- > J'ai bon relire ceci, j'ai du mal à comprendre
 - > exactement ce qu'on entend par "si le chargeur a
 - > une capacité qui dépasse celle introduite dans
 - > l'arme..." ?
 - >
 - > Quid des armes type AR vendue avec chargeur 30
 - > coups ? Elles vont passer en catégorie A donc
 - > achat par tireur sportif mais rentrent-elles dans

Tir Européen / Annonces importantes

info armes: directive CEE au 26.01.2017

- > la liste des armes autorisées à l'achat avec la
- > licence ?
- > Ou alors, elles seront vendues avec un chargeur 10
- > coups ?

Facile de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. Au Canada, les chargeurs sont limités à 5 coups pour les armes longues semi-automatiques. Les AR-15 sont toujours vendus avec des chargeurs 30 coups, mais sont limités à 5 coups à l'aide d'un rivet.

Par contre, dans la loi, c'est le chargeur qui est limité et rien n'est dit sur son utilisation. C'est le but premier du chargeur qui détermine s'il est légal ou non. Ainsi, les chargeurs proposés pour les LAR-15, qui rentrent dans la catégorie arme de poing sont limités à 10 coups, et leur utilisation dans un AR-15 est légal. La directive européenne légifère non seulement sur la capacité des chargeurs mais aussi sur leur utilisation.

BM0847 / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Bonjour,

Vous avez déjà trouvé des chargeurs USM1 en 10 coups ???? il y en a de deux sortes 15 coups et 30 coups....., faudra t'il passer par un armurier ou le banc pour limiter a 10 coups ?????

lagaffe / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

que l' Europe supporte les coûts de modification et d' agréation !
et en garantisse le bon fonctionnement !

l' Europe décide , l' Europe paye !

Signature de lagaffe

p.fichaux / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

Pour les futurs terroristes en herbe seul les chargeurs de 10 coups sont toléré :

-

[0088.gif](#)

mod_embed_images_loadimage('2da1dbb9f1821ce46878a233e98f3a90', 'http://www.tireur.org/forum/addon.php?46,module=embed_images,url=https%3A%2F%2Fwww.surlatoile.com%2Fsmileys%2Frepository%2FRires%2F0088.gif', 'https://www.surlatoile.com/smileys/repository/Rires/0088.gif', 'http://www.tireur.org/forum/addon.php?46,module=embed_images,check_scaling=1,url=https%3A%2F%2Fwww.surlatoile.com%2Fsmileys%2Frepository%2FRires%2F0088.gif', ", 210584, 500, 500, 'Chargement de l'image ...', false); " class="bbcode" border="0" />. Verra si sa marche.

-

.

Tir Européen / Annonces importantes

info armes: directive CEE au 26.01.2017

lagaffe / il y a sept années

[Re: info armes: directive CEE au 26.01.2017](#)

sauf pour ceux qui détiennent déjà (en BE) un mod 4 avec les chargeurs d 'origine répondant a la loi Belge sur la capacité des chargeurs !

et seraient alors interdits lors de la revente de l' arme

ce serait alors pour les nouveaux acquéreurs !

tout comme pour les armes ex militaires qui ont été modifiées et agréées au banc d 'épreuve (modif sélecteur full auto ---> semi auto)

en BE on ne peut faire de loi avec effet rétroactif ! c 'est illégal ! UE ou pas !

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par lagaffe.
